

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/RP

N°2024-136

OBJET
Subvention à l'ONaCVG

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
+ 2 procurations

Votes pour : 15
Abstention :
Vote contre :

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 28/11/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **vingt-sept novembre**, à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.
ABSENTS/EXCUSÉS : Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET) Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à René DARAN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

J'ai été sollicité par M. le préfet, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, afin de soutenir le Bleuet de France par l'organisation d'une collecte.

Le Bleuet de France vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés de guerre, aux veuves de guerre, aux pupilles de la nation et aux victimes de guerre et de terrorisme.

Les collectivités peuvent également manifester leur solidarité par le versement d'une subvention à l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

Les fonds collectés par l'ONaCVG permettent de financer des initiatives liées à la transmission de la mémoire et des expositions auprès du public et des jeunes générations, ainsi que l'action sociale envers les anciens combattants et leurs conjoints survivants, veuves de guerres, orphelins de guerre, pupilles de la nation.

Aucune collecte n'ayant été organisée lors de cette cérémonie, je vous propose de verser une subvention de 200 € à l' ONaCVG.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention de 200 € à l'ONaCVG.

- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 27 novembre 2024



Le Maire,

André MIR